



Conseil de la Ville

Règlement RV-2011-10-83 modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des usages**

La grille des usages à laquelle réfère l'article 4.1 du Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny est modifiée à l'égard de la zone C-208, par le remplacement, à la ligne « 15 Habitation collective », du nombre « 25 » par le nombre « 49 ».

Adopté le 3 octobre 2011

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 NOVEMBRE 2011